Journal officiel de l'Union européenne

C/2023/1180

29.11.2023

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2023/1180)

Décision d'octroi d'autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2023) 7636	22 novembre 2023	Trioxyde de chrome Nº CE 215-607-8, nº CAS 1333-82-0	Eaton S.R.L., Corso Francesco Ferrucci 112, 10138 Turin, Italie	REACH/23/25/0	Chromage fonctionnel de soupapes de moteur et de composants de la commande de soupapes («rattrapeurs de jeu»)	31 décembre 2030	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.
			Eaton Automotive Systems sp. z o.o, Rudawka 83, 43-382 Bielsko-Biala, Pologne	REACH/23/25/1			

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1180/oj